



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Carte du combattant

Question écrite n° 48884

Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur l'émotion suscitée auprès de certaines associations par l'amendement dit « Malraux » qui prévoit la possibilité d'accorder la carte du combattant aux Français qui furent membres des brigades internationales durant la guerre d'Espagne, alors que nos compatriotes ayant combattu le communisme en Indochine dans un cadre autre que celui de l'armée française n'ont pas la possibilité de se la voir attribuer. Il lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures pour remédier à cette injustice.

Données clés

Auteur : [M. Guédon Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48884

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1012